



LE BULLETIN

des élu-e-s communistes
du Conseil régional de Bretagne

<http://www.groupe-communiste-bretagne.org>

N°4 Janvier 2011

SERVICES DE L'ÉTAT, LOGEMENT SOCIAL ET HÉBERGEMENT D'URGENCE : LE PRÉFET INTERPELLÉ

Exercice obligé : le préfet de région est venu faire le point de l'activité de l'Etat en Région lors de la session du Conseil régional. Après avoir fait une présentation des politiques menées : transport, plan de relance, agriculture, emploi,... Michel Cadot a dû répondre aux questions des élu-e-s.

Le groupe communiste, par la voix d'Eric Berroche, a souhaité aborder trois sujets. Extraits

• Désengagement de l'Etat dans ses missions : « Le récent épisode neigeux qui a paralysé une partie de la Bretagne semble être le révélateur des dysfonctionnements des services de l'Etat en Région. En effet, les collectivités territoriales, quotidiennement, sollicitent les services de l'Etat pour mener leurs politiques publiques dans des domaines liés aux grandes infrastructures, l'urbanisme, les questions environnementales, de santé, etc. Or, il nous apparaît que la capacité d'expertise et de conseil des services de l'Etat s'est singulièrement dégradée; ce qui ne favorise évidemment pas la conduite des dossiers et l'exécution de travaux. La mise en

œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques et la réorganisation récente des services de l'Etat en Région confortent ce point de vue.»

• Réduction du financement du logement social : « Dans votre rapport, vous faites état de la nécessité de réinventer un modèle économique du logement social qui serait basé sur la mise à contribution des organismes HLM. Outre que nous ne sommes absolument pas d'accord avec un principe qui vise finalement à faire contribuer les ménages les plus modestes, nous constatons que les actes du Gouvernement sont très en dessous des nécessités et il n'est pas exagéré de dire que sans le volontarisme des collectivités, la situation serait encore plus préoccupante...De surcroît, la ponction que vous sollicitez de vos vœux réduira d'autant les fonds propres des organismes HLM destinés à la construction de logements sociaux. Ainsi, 20 000 logements ne pourront être construits au niveau national.

Parallèlement, dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale conclues avec les organismes HLM, vous conditionnez votre signature et donc l'obtention des financements à la définition par les organismes HLM d'objectifs de vente de logements sociaux. Comment, dans ce contexte, pensez-vous tenir votre engagement de 6 000 logements locatifs sociaux en 2011 en Bretagne ? Sachant qu'en



2009, près de 37 500 demandes de logement social étaient toujours en attente. »

• L'hébergement d'urgence : « Récemment Mr le Premier Ministre a interpellé l'ensemble des préfets pour, je cite qu' « aucune demande de mise à l'abri ne soit refusée par manque de place ». En Bretagne, le nombre de personnes ne trouvant pas d'hébergements d'urgence ne cesse d'augmenter. Ceci n'est pas acceptable et cela quelle que soit la situation des personnes en grandes difficultés. Qu'ils s'agissent de personnes en rupture familiale ou en difficultés sociales, qu'ils s'agissent de personnes sans papiers ou de demandeurs d'asile, d'enfants ou de vieillards, chacun, chacune doit pouvoir vivre dignement. La France se déshonore quand elle n'est pas capable de mettre ses actes en rapport avec le droit. Nous attendons donc que des précisions nous soient apportées sur les dispositifs en place et les moyens supplémentaires qu'il nous paraît nécessaire de mobiliser. »



VOTE DES STATUTS DE LA NOUVELLE AGENCE ECONOMIQUE

Notre groupe avait fait quelques remarques, nous apprécions la prise en compte d'un certain nombre d'entre elles » tels étaient les premiers propos de Gaëlle Abily lors du vote des statuts de la nouvelle Agence Régionale de Développement et de l'Innovation.

En effet, en juin dernier, l'Assemblée du Conseil régional avait longuement débattu des grands principes de création de cette nouvelle agence. Les remarques du groupe communiste portaient essentiellement sur trois points : l'articulation entre le Conseil régional et la nouvelle Agence, la gouvernance de cette agence et enfin la question de l'innovation sociale. La réflexion s'est donc

poursuivie pour aboutir à une proposition d'organisation de cette nouvelle structure présentée lors de la session de décembre. L'innovation sociale est ainsi clairement intégrée comme une des missions de l'Agence. Et, il a été également précisé « qu'il appartiendra in fine au Conseil régional de délibérer de ses propres politiques de développement économique (...) ».

« Nous appelions à revoir la composition des instances pour intégrer les acteurs socio-économiques dont les syndicats de salariés. La proposition qui nous est faite va dans le bon sens » a affirmé Gaëlle Abily. L'élue, membre du Conseil d'administration, a appelé à ce que l'Agence soit au rendez vous des attentes



sociales : « Le monde du travail est confronté à d'immenses défis sur le plan humain et social avec la dégradation des conditions d'emploi, chômage, précarité criante, souffrance dans l'emploi, et l'augmentation des inégalités. Dans le cadre de sa compétence, l'Agence devra être au rendez vous de son ambition, contribuer à remettre les hommes et les femmes au cœur des enjeux économiques de développement. »

CRÉATION D'UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE EUROPÉENNE D'ART DE BRETAGNE PAR JOSIANE CORBIC

La création de l'Etablissement Public de Coopération Culturel « Ecole supérieure européenne d'art de Bretagne » est le fruit d'un travail long et déterminé qu'il faut saluer. La Bretagne s'est, une nouvelle fois, distinguée.

Cet EPCC, avec près de 800 étudiants, constitue désormais une des plus grandes écoles d'art en France. En associant les 4 écoles d'art de Bretagne dont les 4 sites – Brest, Quimper, Lorient, Rennes – sont conservés, cet EPCC traduit le choix de la

coopération plutôt que celui de la mise en concurrence des territoires à l'échelle euro-



peenne et française. Il démontre le dynamisme de notre région qui a su se mobiliser face à une réforme qui remettait en cause notre réseau d'écoles supérieures d'art de

Bretagne et construire un projet extrêmement positif, salué par tous.

Le Conseil régional a participé activement à son élaboration et n'a d'ailleurs pas hésité à apporter une contribution financière conséquente à son bon fonctionnement. Nous offrons, ainsi, aux étudiants une formation complète, diverse et de qualité. C'est le service public de l'enseignement artistique qui s'en trouve gagnant. Et, plus généralement, nous maintenons et renforçons nos ambitions d'une Bretagne créative, riche, et ouverte.

SANTÉ AU TRAVAIL : LE POINT FAIBLE DU PROGRAMME RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

La Région Bretagne s'est engagée de façon très volontaire dans l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement 2011-2015, aux côtés de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé. La région Bretagne devait donner son avis sur ce plan.



Pour Eric Berroche, « ce programme constitue un point d'appui qui nous conduit à adhérer

globalement à l'ensemble des objectifs et modalités d'actions proposées. Cependant, nous adhérons également aux critiques

émises par la Région sur ce document ». Notamment sur la question de la santé au travail.

L'objectif Réduire les inégalités santé environnement liées à la précarité et aux conditions de travail est placé en 9ème priorité sur 12 et les modalités d'action renvoient au Plan régional Santé Travail... qui n'existe pas.

« Ce choix de priorisation n'est pas à la hauteur des enjeux existants dans ce domaine. » a noté l'élue. « Le mot environnement ne doit pas devenir un terme générique, déresponsabilisant. En Bretagne, le nombre d'accidents du travail y est 20% plus important que la moyenne nationale et l'année 2009 marque une augmentation de 20% des maladies professionnelles. Par ailleurs, concernant la question des inégalités

sociales, 53% des ouvriers sont exposés à des substances cancérigènes contre 13,5% toutes catégories socioprofessionnelles confondues." Cette présentation s'intègre dans un contexte national peu enclin à traiter ces questions : "La prévention des risques environnementaux dans le milieu professionnel s'avère primordiale et ce n'est pas l'injustice de la réforme des retraites qui va améliorer la situation. Ajoutons que le contrôle par les employeurs des arrêts de travail, le démantèlement de la médecine du travail comme l'adoption récente d'un amendement par les sénateurs UMP réduisant les jours de réduction du temps de travail des fonctionnaires en congé maladie, ne vont pas favoriser la mise en place d'une réelle politique de santé publique au travail.» a conclu Eric Berroche.

LES RÉFORMES TERRITORIALE ET FISCALE ÉPINGLÉES AU CONSEIL RÉGIONAL.

Le conseil régional a débattu des Orientations Budgétaires, exercice obligé avant le vote du budget en février prochain.

Celles-ci s'inscrivent dans un contexte particulièrement difficile : 2011 constitue la première année de mise en application de l'ensemble des dispositions fiscales, réformes qui font des régions les grandes perdantes : perte de la totalité de la fiscalité directe (Taxe Professionnelle, Taxe sur le foncier bâti et non bâti), ressources largement administrées par l'Etat et beaucoup moins dynamiques.

Daniel Gilles, membre de la Commission Finances, a réagi lors du débat : « Cette fois, quelque part, c'est clair, on met gravement en cause les équilibres nécessaires et l'action publique. On s'en prend de manière encore plus forte que d'habitude aux recettes des collectivités en les asséchant ou en supprimant pour celles-ci la possibilité des décisions permettant leur dynamisme. Cela touche particulièrement les régions qui, en quelques années, sont passées de 60% d'autonomie fiscale à moins de 5%. Elles ont peut-être le tort d'être gérées à Gauche et d'avoir été largement confirmées ».

Ce débat d'Orientations Budgétaires a été, également, l'occasion de revenir sur la réforme territoriale qui crée le fameux conseiller territorial élu avec un mode de scrutin qui renforcera le bipartisme réduisant le pluralisme et remettant en cause la parité dans les assemblées. « Il s'agit, au fond, d'une volonté de recentralisation, au lieu de poursuivre une décentralisation démocratique et maîtrisée qui rend plus efficace l'action publique aux différents échelons nécessaires en la rapprochant des citoyens et en améliorant la démocratie et qui constitue par ailleurs un réel facteur de développement. Cette réforme continuera de soulever légitimement l'exaspération et le refus de milliers et de milliers d'élus locaux et ceci au-delà des sensibilités des uns et des autres. Parce qu'elle vise, finalement, à abaisser l'action publique, à abaisser également les services publics locaux, ceux-ci étant d'ailleurs particulièrement visés par l'appétit des marchés. » a souligné Daniel Gilles.

Malgré ce contexte, la région entend honorer ses engagements dont le projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) qui va mobiliser dans les années à venir des financements

importants. Ce sont 350 Millions d'euros hors BGV qui permettront de mettre en œuvre les nouvelles ambitions du Conseil régional.



Pour Daniel Gilles : « Nous sommes satisfaits de pouvoir affirmer que le Conseil régional tiendra tous ses engagements, pourra faire face aux grands investissements dont notre région a besoin. Elle conserve l'ambition et la capacité d'être un bon catalyseur de l'action publique dans maints domaines. Ceci nous oblige aussi à être attentifs pour savoir poursuivre le redéploiement des moyens de secteurs autrefois servis sans grande sélectivité, ni contrôle. Cela doit nous conduire à des efforts différenciés selon nos priorités, en gardant toujours en tête les besoins de solidarité de services publics, d'efforts pour notre jeunesse ou d'innovation y compris sociale que les effets de la crise accentuent encore. »

PAC : DE BONNES INTENTIONS MAIS TOUT RESTE À FAIRE

PAR GÉRARD LAHELLEC

Le commissaire européen chargé de l'agriculture et du développement rural, Dacian Ciolos, a présenté les orientations de ce que pourrait être la future Politique agricole commune. Ce texte d'orientation comporte des objectifs que l'on peut partager et des axes plus concrets qui peuvent être des points d'appui pour les agriculteurs, les consommateurs et tous les citoyens européens. Ainsi, le commissaire européen insiste sur le nécessaire plafonnement des aides publiques, sur leur ciblage aux producteurs agricoles, avec la notion « d'agriculteur actif », à l'opposé des subventions que reçoivent le Prince de Monaco ou la reine d'Angleterre.

La mise en place d'un mécanisme d'aides incitatives, dès lors qu'on valorise l'environnement, comme l'idée d'aider mieux les petites exploitations ou encore le projet de cibler les aides au plus près des territoires, seraient également à soutenir. Ce texte comporte donc des éléments de

réorientation. Malheureusement, il ne dit rien sur les moyens financiers affectés à ces politiques. Il ne comporte pas plus de dispositions visant la protection de notre agriculture des importations abusives qui la détruisent. D'ailleurs cette nouvelle réforme se fait dans le cadre de négociations de l'Organisation mondiale du commerce et d'accords bilatéraux inquiétants pour nos productions et pour les agriculteurs qui voient, de ce fait, les prix s'effondrer. Aucun mécanisme comparable au système de préférence communautaire n'est envisagé parce que le traité de Lisbonne prône le « marché ouvert ».

Le document insiste sur l'idée d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Mais les importations

reviennent à augmenter la production de gaz à effet de serre avec les transports ou l'intensification des productions en Amérique ou dans le sud-est asiatique.

S'agissant de la rémunération du travail, le document maintient l'idée de filet de sécurité ou vaguement celle « d'instrument d'intervention », mais aucun mécanisme de garantie de prix minima n'est mis en débat. Pire ! La combinaison des effets d'un « marché ouvert » et celle par exemple de la suppression des quotas laitiers, aboutit forcément à une baisse des prix, au profit des seuls secteurs industriels, en aval de la production agricole.

D'ailleurs la communication de la commission n'évoque pas l'enjeu de la répartition de la valeur ajoutée dans la filière agro-alimentaire. Dacian Ciolos est tout aussi muet sur la nécessité de lancer des initiatives conjointes : Union européenne – Etats pour l'installation de jeunes agriculteurs et le développement de l'emploi agricole et rural.



LE CONSEIL RÉGIONAL SOUTIENT LA FILIÈRE PÊCHE ET AQUACULTURE

En 2007, la Bretagne adoptait un plan d'action pour la pêche et l'aquaculture en Bretagne pour soutenir la filière.

3 ans après, la situation s'est clairement dégradée; ce qui pousse le Conseil régional à renforcer et à adapter ses dispositifs.

Sophie Lemoine est revenue sur deux propositions de ce nouveau plan d'actions. En premier lieu, la création d'un Fonds d'Investissement pour la Pêche : « Ceci nous semble être une bonne chose pour contrecarrer la politique de casse des bateaux de pêche et favoriser l'installation des jeunes pêcheurs. En effet, il est insensé de penser qu'il est, certaine fois, plus intéressant, pour les pêcheurs de percevoir la subvention de sortie de flotte que de poursuivre l'activité de pêche. Sans compter les conséquences pour l'installation des jeunes pêcheurs. Ces sorties de flotte entraînent la surévaluation des prix de vente des navires et donc l'endettement important de ces jeunes générations.»

Sophie Lemoine a également insisté sur une des 9 autres propositions : l'implication forte de la Région dans le processus de réforme de la Politique Commune de la Pêche : « Clairement, l'enjeu est, en premier lieu, au niveau européen. Car, la politique actuelle de l'Union européenne et du Gouvernement français se résume à définir des conditions de rentabilité d'une flotte de pêche réduite et concentrée autour de quelques armements. Et, cette politique ne cesse de

s'accélérer. »

Successivement, Sophie Lemoine a pointé la nouvelle baisse des quotas comme la réduction de l'effort de pêche, la mise en place de quotas individuels transférables qui, avec la possibilité de vendre ces droits de pêche entraîneraient une concentration du secteur et la disparition de nombreux petits bateaux, la récente demande de l'Union européenne de remboursement des aides octroyées en 2008 aux pêcheurs pour faire face à l'augmentation du prix du carburant. « Ces aides sont, en effet, considérées comme non euro compatibles. Leurs remboursements impacteraient gravement les flottes les plus consommatrices de pétrole et donc déjà en grande difficulté. Nous nous trouvons face à une Union européenne toujours tatillonne pour appliquer le principe dogmatique de la concurrence libre et non faussée. Le risque, lorsque les orientations de la Politique Commune de la Pêche, seront revisitées en 2013, est que nous allions vers plus de déréglementation.

Devra t-on attendre comme c'est le cas pour l'agriculture que les petits pêcheurs disparaissent pour prendre conscience qu'il faut les aider ? »



LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE BRETON

Si la Bretagne est connue pour sa démographie dynamique, les récents résultats de l'Insee dépassent toutes les projections. En 2020, la région Bretagne comptera 24% d'habitants de plus qu'aujourd'hui. Si, nous devons nous en réjouir, accueillir une telle population demande de s'y préparer. En effet, 3,8 Millions d'habitants en 2040, c'est 20 lycées supplémentaires, 1 300 médecins en plus, 174 maisons de retraite supplémentaires,... La Région Bretagne a donc d'ardentes obligations.

Cette question a occupé une partie des débats en session et Eric Berroche, dans son intervention liminaire, est revenu sur les chiffres de l'Insee : « La Région Bretagne a une responsabilité immense à l'égard des Bretons d'aujourd'hui et des Bretons qu'elle veut accueillir demain. Ainsi,

la nécessité de construire des logements tout en préservant le maximum d'espaces fonciers renvoie à notre décision de créer l'Etablissement Public Foncier. Ainsi, le vieillissement de la population renvoie à la responsabilité de maintenir, de développer et d'imaginer des évolutions du service public pour nos concitoyens. Ainsi, le constat de la diminution du nombre de jeunes en pourcentage n'infirme pas notre ambition de leur permettre de construire un parcours, un projet, une ambition. Ainsi, l'accroissement de la population éclaire l'ambition de liaisons ferroviaires rapides, confortables et accessibles financièrement Nos récentes décisions sur l'énergie, nos ambitions pour le développement du très haut débit, etc, confortent notre politique et nous confortent dans les critiques que nous formulons à l'égard de la réforme de la fiscalité et des collectivités.»

COMPOSITION DU GROUPE

GAËLLE ABILY

Vice-Présidente

en charge de l'égalité des droits et
de l'innovation sociale

ERIC BERROCHE

Président du Groupe

Communiste

Président de Mégalis

JOSIANE CORBIC

Vice-présidente de la

Commission Culture

DANIEL GILLES

Vice -Président

en charge des sports

GÉRARD LAHELLEC

Vice-Président

en charge de la mobilité et des
transports

SOPHIE LEMOINE

Membre de la Commission
Formation

CONTACT

Groupe Communiste

13 C, rue Franz Heller

35 700 Rennes

02.23.21.36.90

groupe@pcf-crb.org

Retrouver les interventions
complètes des élus sur le site:

[http://www-groupe-
communiste-bretagne.org](http://www-groupe-communiste-bretagne.org)